

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/06/2023

Date de l'affichage

23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT (arrivé à 19h52 pour le vote de la motion 02-2023), Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Marcel FONTELLIO par Gilles BOUDOT, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Christian CIBIER, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Carine CALMON-PLANTIN, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT,

Absents excusés

Francis OUDOT et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 10 représentés à la séance et 2 absents.

Monsieur Jean-Jacques BRICHET est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

03 JUL. 2023

ID : 077-247700701-20230629-2023_88_07-DE

**2023/88-07 – OBJET : PRESENTATION ET VALIDATION DE L'AVANT-PROJET
DEFINITIF D'UNE AIRE PEDAGOGIQUE A CHATEAUBLEAU**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière de valorisation du patrimoine archéologique,

Vu la délibération communautaire n° 2022/64-02 en date du 14 avril 2022 portant lancement des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la restauration et la valorisation du site de Châteaubateau,

Considérant l'Avant-Projet Définitif pour la création d'une aire pédagogique à Châteaubateau, au niveau du sanctuaire de source, avec pour fonctionnalités, d'une part, l'accueil des visiteurs et, d'autre part, l'organisation d'ateliers de fouilles expérimentales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Valide l'Avant-Projet Définitif pour l'aménagement d'une aire pédagogique à Châteaubateau, au niveau du sanctuaire de source.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à engager le lancement des travaux d'aménagement.

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense est imputée au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO

